

Ville de Genève **PR-1462 A/PR-1463 A**
Conseil municipal

28 octobre 2021

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner:

- la proposition du Conseil administratif du 19 mai 2021 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 3 980 000 francs, soit:
 - 3 680 000 francs destinés à assurer le financement du 6^e plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC);
 - 300 000 francs destinés à assurer le financement des ordinateurs portables pour les collaborateurs et collaboratrices de l'administration pour permettre le télétravail et la mobilité (PR-1462);
- la proposition du Conseil administratif du 19 mai 2021 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 2 803 400 francs, afin de financer la transformation numérique de la Ville de Genève, soit:
 - 1 258 600 francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «e-Genève»;
 - 1 451 200 francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «e-Administration»;
 - 93 600 francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «Collaboration numérique» (PR-1463).

Rapport de M. Maxime Provini.

Ces propositions ont été renvoyées à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 8 juin 2021. La commission les a étudiées lors de sa séance du 30 septembre 2021, sous la présidence de M^{me} Jacqueline Roiz. Les notes de séance ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I
(PR-1462)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 680 000 francs destiné à assurer le financement des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (6^e plan biennal des systèmes d'information et de communication).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 680 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2022 à 2025.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II
(PR-1462)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 300 000 francs destiné à assurer le financement des ordinateurs portables pour les collaborateurs et collaboratrices de l'administration pour permettre le télétravail et la mobilité.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2022 à 2025.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I
(PR-1463)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 258 600 francs destiné au financement des projets visant à renforcer l'offre numérique au grand public.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 258 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2022 à 2025.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II
(PR-1463)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 451 200 francs destiné au financement des projets des différents services de l'administration pour remplacer leur système de gestion vieillissant, pour dématérialiser leurs processus ou encore analyser et optimiser leurs prestations.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 451 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2022 à 2025.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION III
(PR-1463)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 93 600 francs destiné au financement de l'initialisation du projet de mise en place d'une «suite bureautique collaborative intégrée».

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 93 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2022 à 2025.

Séance du 30 septembre 2021

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique, accompagné de M^{me} Carine Bachmann Cheterian, directrice du département et de M. Thomas Royston, directeur de la DSIC

M. Kanaan rappelle qu'une présentation conjointe de ces deux propositions sera effectuée ce soir, puisqu'elles s'inscrivent toutes les deux dans la stratégie du Conseil administratif, portée par le département qu'il dirige depuis maintenant une année en vue de dynamiser la politique de gestion des grands projets numériques afin d'avoir plus de marge de manœuvre et d'éviter le piège des anciens PSIC qui étaient parfois trop précis. Au vu du rythme de l'administration, le temps d'arriver aux projets définis par le PSIC, les besoins avaient déjà évolué. La proposition consacrée au PSIC correspond dans son principe aux PSIC précédents

qui arrivaient au Conseil municipal à un rythme régulier, tandis que la proposition de réallocation est unique dans le temps et a le mérite de réutiliser des crédits déjà votés mais non utilisés. C'est l'ancien Conseil administratif qui avait décidé, suite au constat fait par ce dernier qu'il restait beaucoup d'anciens crédits non utilisés, et par souci de transparence, de lancer cette proposition de réallocation afin de pouvoir tout de même soumettre ces réallocations au Conseil municipal pour lui expliquer la manière dont l'administration priorise et gère les besoins.

M. Royston annonce que sa présentation se fera en deux parties. La première partie résumera quelque peu la stratégie numérique de la Ville, qui se retrouve également dans le plan directeur de la transformation numérique de la Ville. La deuxième partie se concentrera sur les deux propositions ici présentées et le financement d'un certain nombre de projets à travers la réallocation d'anciens crédits.

Concrètement, la stratégie numérique de la Ville s'articule autour de quatre axes principaux, développés sous l'égide du département de M. Kanaan et en collaboration avec la DSIC: le numérique responsable (environnement et éthique en matière de données), l'inclusion numérique (accès optimal pour toutes et tous), l'innovation numérique (en favorisant l'écosystème local) et les prestations numériques (la transformation numérique de l'administration). Si l'on se focalise sur le plan directeur, ce dernier s'appuie sur un triptyque de trois axes principaux, soit la gouvernance (qui décide de quoi), le portefeuille de projets (la planification et les objectifs stratégiques) et le financement.

La stratégie de la Ville repose donc sur une logique de portefeuille, avec une découpe des différentes stratégies et des différents projets par rapport à la cible, au destinataire de ces projets. Il y a trois grands groupes de destinataires: le grand public, les services de l'administration et les collaborateurs. Pour faire simple, la gouvernance numérique permet de matérialiser un certain nombre de demandes, environ 70 par année. Il faut donc qu'à un moment donné, un organe soit en mesure de décider pour quelles demandes la DSIC pourra donner suite. Pour cela, il y a trois niveaux de décision. Le premier niveau de décision est composé du Conseil administratif et du Conseil municipal. Le Conseil administratif, à travers sa délégation, va décider de l'allocation stratégique des ressources entre les différents publics cibles. Le Conseil municipal, lui, entérine ces décisions à travers un vote. Une fois ces arbitrages effectués, c'est l'administration qui choisit l'ordre dans lequel elle souhaite effectuer ces projets en fonction de la feuille de route de la législature. L'objectif de ces différents niveaux de décision est d'amener plus de transparence dans le choix des projets et dans l'utilisation des crédits. Un rapport annuel des activités projets est publié, pour expliquer comment l'argent des crédits a été dépensé. Le rapport annuel 2020-2021 a été publié la semaine passée et présente des informations chiffrées sur les différents projets financés, les montants investis et le nombre de demandes ayant été prises en considération. Un autre élément important est la volonté de baser les choix par rapport aux projets

que l'on va activer sur des critères de valeur ajoutée et non pas sur des critères plus obscurs. Cette objectivité est définie par le bénéfice potentiel pour le grand public, le bénéfice potentiel pour l'administration et l'adéquation entre le projet et la politique de la législature. Il faut également prioriser ces projets en fonction des ressources financières, humaines et matérielles de l'administration. Il existe deux échelles de planification: une échelle sur cinq ans, qui est publiée en ligne, et une échelle beaucoup plus précise sur dix-huit mois, qui liste des projets individuels et qui s'appuie sur une allocation de ressources. Le financement de tous ces projets doit se faire avec du crédit d'investissement et non pas avec du budget de fonctionnement, pour éviter l'explosion des charges d'exploitation. Cela nécessite donc évidemment que des crédits soient votés, notamment grâce au 6^e PSIC, au sein duquel s'inscrivent les deux propositions discutées ce soir.

M. Kanaan intervient pour préciser que le rapport pour la proposition PR-1455 de M. Provini concernant le projet «Novo ERP» (nouvel outil de gestion de l'administration municipale pour remplacer SAP) a été rendu quelques jours après le délai formel du SCM pour la reddition des rapports en vue de la séance plénière des 5 et 6 octobre. M. Kanaan ayant constaté que ce rapport n'était pas à l'ordre du jour de cette plénière, il a envoyé au Bureau une demande d'adjonction à l'OJ. M. Madani précise que le Bureau intégrera le rapport dans la catégorie des rapports votés sans débat, afin de ne donner la parole qu'au rapporteur.

M. Royston reprend sa présentation en expliquant comment seront traitées les prochaines propositions. Pour rappel, les propositions de réallocation ont pour objectif de donner plus de moyens pour le numérique de grand public et de rééquilibrer le ratio avec les moyens donnés à l'administration. Deuxièmement, elles permettent de séparer ce qui est nécessaire pour procéder au renouvellement des infrastructures informatiques et pour amener les solutions nécessaires en vue de répondre aux besoins du grand public et de l'administration. La proposition PR-1463 servira à financer trois portefeuilles, qui correspondent aux trois publics cibles précédemment nommés. Cette proposition sera financée par le non-dépensé d'anciens crédits et par les montants disponibles à la suite de projets ayant été annulés. Ce crédit ne figure pas au 16^e PFI puisqu'il n'implique de changements sur le montant global du PFI mais seulement des réallocations de montants. Ce crédit sera entièrement compensé par le bouclage de crédits avec non-dépensé à la fin de 2022, à hauteur du financement ici demandé. La DSIC demande environ 1,2 million de francs pour les projets du portefeuille «e-Genève», 1,4 million de francs pour l'administration et 93 000 francs afin de démarrer un projet pour les collaborateurs. On voit assez clairement que l'informatique pour le grand public se verra dotée de 900 000 francs supplémentaires, ce qui permettra de financer des projets aussi divers que les évolutions du nouveau site de la Ville, les sites internet de certaines institutions ou encore des efforts de communication inclusive. M. Royston note qu'il est important de comprendre

que les montants ne sont pas prédéfinis par projet, ce qui signifie que l'administration aura la liberté de définir les montants individuels alloués à chaque projet. Cela permettra de pouvoir financer de nouveaux projets rentrant dans les objectifs de développement de l'offre digitale pour les citoyen-ne-s de la Ville. En contrepartie, le Conseil municipal dispose de plus de transparence sur la manière dont sont dépensés ces crédits, une information à laquelle il n'avait pas accès auparavant. M. Royston donne l'exemple de la nouvelle application de la Ville, *Genève en poche*, qui ne disposait pas d'investissement dédié et qui a largement été financée par de la charge d'exploitation. M. Kanaan précise que l'application a un focus qui a été mis sur les seniors, mais que son accessibilité peut évidemment la rendre intéressante pour d'autres publics. M. Royston note qu'il ne sera désormais plus nécessaire d'imprimer le *Guide des seniors*, qui représente un montant conséquent chaque année, puisque chiffré à 85 000 francs. Il s'agit donc d'un projet à la fois intéressant pour les finances de la Ville, mais qui pose aussi un socle pour une future application grand public. D'autres projets seront financés pour les deux portefeuilles précédemment nommés.

Concernant le 6^e PSIC, il comporte deux éléments principaux: 3 millions pour renouveler l'infrastructure et 300 000 francs supplémentaires afin de pouvoir acheter des laptops pour une partie de l'administration. Il faut savoir qu'un laptop coûte en moyenne 50% de plus qu'un desktop, et que les budgets traditionnels ne permettent pas d'augmenter la part de portables dans le parc informatique de la Ville. Cette augmentation sera compensée par le non-dépensé du crédit Windows 10 voté en décembre 2020, qui correspond au budget demandé pour les laptops.

Questions des commissaires

Un commissaire note que M. Royston a parlé d'adaptation du 17^e PFI et aimerait plus d'informations sur le sujet. M. Royston répond que le PFI est publié une fois par année et qu'il s'agit d'un plan d'investissement sur douze ans. M. Kanaan précise qu'il s'agit d'un instrument légal, prescrit par la LAC, qui est soumis pour information au Conseil municipal, bien que ce dernier prenne souvent le temps de l'examiner afin de pouvoir s'informer sur les projets d'investissement. Le dernier PFI, le seizième, ne contient pas la proposition de réallocation. Le prochain PFI prendra en compte cette proposition de réallocation, et retirera les montants équivalents des anciens crédits. Si cette proposition de réallocation est votée, cela permettra de boucler les anciens crédits et de simplifier le PFI.

Un commissaire souhaite savoir si d'autres départements rencontrent ce même problème de crédits partiellement non utilisés et qui pourraient être réalloués. M. Kanaan répond que cela est plutôt rare dans le domaine des constructions. En revanche, cela peut se retrouver dans des propositions sur le mobilier ou les véhicules. Ces propositions tendent à être très précises, ce qui pouvait par-

fois générer du non-dépensé. Cependant, l'informatique est assez particulière, puisqu'à cinq ans près, on observe de fortes évolutions dans les technologies disponibles. De manière générale, la Ville avait pour mauvaise habitude de traîner dans les bouclements des crédits, notamment au département des constructions, avec des crédits pour des études diverses. La Ville est désormais beaucoup plus attentive, puisque les propositions restent toujours dans le même domaine général. Le département de M. Kanaan avait déjà eu recours à une réallocation beaucoup plus modeste et ponctuelle, et avait simplement informé la commission par courrier, et cette dernière n'avait pas jugé nécessaire de programmer une audition sur le sujet. Au vu du montant important des deux propositions étudiées ce soir, et de la diversité des projets concernés, le Conseil administratif a cette fois-ci jugé important de déposer une proposition en même temps que la proposition relative au PSIC. M. Kanaan reconnaît qu'un retard a cependant été pris par le Conseil administratif concernant le 17^e PFI, et que la Ville doit faire face à un défi relatif au volume global des investissements.

La présidente souhaite savoir comment est géré l'aspect éthique de la gouvernance. M. Royston répond que la Ville doit s'assurer que les données des citoyen-ne-s sont traitées en conformité avec la loi sur la protection des données. D'autre part, elle doit également privilégier des sociétés qui n'utilisent pas ces données personnelles à des fins commerciales. M. Kanaan intervient pour préciser que la notion d'éthique dans le numérique est complexe, puisque le premier enjeu est la protection des données des citoyen-ne-s ainsi que des usagers et usagères de la Ville. On a pu voir que des attaques informatiques contre des communes, comme cela s'est récemment passé à Rolle, mettent en péril la protection de ces données. D'autre part, la Ville doit aussi trouver des partenaires éthiques, bien qu'il ne soit pas toujours possible de trouver des partenaires locaux. Il est nécessaire de trouver des partenaires qui se trouvent dans des pays avec des législations sur les données étant en adéquation avec celle en vigueur en Suisse. Enfin, le dernier aspect est celui de l'inclusion numérique, soit le soutien à la population pour qu'elle puisse s'y retrouver avec le numérique et éviter la fracture. La Ville souhaite également aider les citoyen-ne-s à gérer leur existence numérique, tout comme elle rappelle sans arrêt les règles de sécurité élémentaires au personnel municipal.

Une commissaire souhaite savoir quelle est la stratégie de la Ville pour le télétravail, et se demande notamment pourquoi la Ville prend à sa charge l'achat d'ordinateurs, alors que dans d'autres administrations, le matériel utilisé pour le télétravail est privé. M. Royston répond qu'il faut savoir que l'État est en train de remplacer l'intégralité de ses postes de travail par des ordinateurs portables, ce qui représente un coût énorme. En Ville, les ordinateurs portables sont essentiellement donnés à des personnes très mobiles, tandis que l'accès à distance sur du matériel privé est privilégié pour le reste des collaboratrices et collaborateurs. Ces 300 000 francs feront peut-être passer la part de laptops de 15 à 20% en Ville,

ce qui permettra de continuer à équiper les personnes très mobiles. Il n'est en revanche pas question de remplacer l'intégralité des postes de travail par des laptops. M. Kanaan rappelle que la Ville est encore en dispositif de crise, conformément aux dispositions du Conseil fédéral, ce qui a justifié l'équipement en priorité des personnes ayant des fonctions essentielles. Pour la suite, il sera possible pour les collaboratrices et collaborateurs de choisir de travailler partiellement en télétravail, mais cela ne donnera aucune obligation d'équipement.

Une commissaire note que des téléphones portables ont été distribués à des collaboratrices et collaborateurs du Service social. Ces téléphones portables étant d'occasion, la commissaire souhaite savoir s'il sera également possible d'utiliser des ordinateurs portables d'occasion pour éviter d'acheter du matériel neuf. M. Royston répond que ces téléphones portables s'inscrivaient dans un équipement ponctuel pour pouvoir scanner des QR codes. Cependant, le recyclage des appareils s'inscrit dans la volonté de l'administration de faire du numérique responsable. Pendant la première vague de Covid, la Ville a récupéré beaucoup d'anciens ordinateurs portables qu'elle a distribués. Si les 300 000 francs demandés ne seront pas utilisés pour acheter du matériel d'occasion, ces achats seront couplés avec de la réutilisation d'équipement faisant déjà partie du parc informatique de la Ville.

Une commissaire note qu'en présentant l'application *Genève en poche*, M. Royston a indiqué que cela permettrait de faire l'économie d'une publication papier à hauteur de 85 000 francs par an, et souhaite savoir si cela s'est accompagné de mesures de pédagogie numérique. La commissaire se demande également si le lancement de cette application ne risque pas de préjudicier des personnes peu à l'aise avec l'informatique. M. Royston répond que cette application est le fruit d'une collaboration entre la DSIC et le Service social, notamment Cité Seniors. Cette dernière a accompagné le lancement de l'application par une journée d'information, dans le cadre de la Journée mondiale des personnes âgées. Par ailleurs, Cité Seniors est active dans la pédagogie numérique depuis plusieurs années, pour le plus grand plaisir des usagères et usagers. Cependant, M. Royston estime que le Service social a tout de même dû penser à des éléments analogiques pour les personnes les moins à l'aise avec l'outil numérique.

Une commissaire revient sur *Genève en poche*, et souhaite savoir s'il s'agit d'une application existante ou si la Ville a demandé à un prestataire de créer une nouvelle application. M. Royston répond qu'il s'agit d'un projet peu onéreux, chiffré dans un premier temps 200 000 francs et ayant finalement coûté seulement 50 000 francs à l'administration. La DSIC est partie d'un framework existant utilisé par d'autres administrations pour créer des applications de municipalité, tout en y intégrant des contenus déjà existants. Des attributs spécifiques pour les seniors ont été rajoutés, ainsi que la possibilité de customiser l'application.

Une commissaire note qu'il y a aussi une économie par rapport aux mises à jour de l'application, ce que M. Royston confirme.

Discussion, suite des travaux et vote

La présidente souhaite savoir si la commission est prête à passer aux prises de position avant de voter sur ces deux propositions. La commission accepte d'aller dans ce sens.

Un commissaire annonce que le Parti libéral-radical soutiendra ces deux propositions et observe que la réallocation des fonds non dépensés pour les crédits est une bonne chose. Il s'agit d'une manière habile et utile de débloquer des budgets au vu de la situation financière de la Ville.

Une commissaire annonce que le Parti socialiste soutiendra également ces deux propositions qui permettent non seulement à l'administration de se mettre au diapason des besoins des administré-e-s, des collaboratrices et collaborateurs et de l'administration elle-même, mais aussi d'avoir une pratique plus agile et plus efficace de la gestion de l'argent public quant à ce qui relève des systèmes d'information et de communication.

Un commissaire annonce que le Parti démocrate-chrétien sera en faveur de ces deux propositions et rejoint les propos tenus précédemment.

Un commissaire annonce que le Mouvement citoyens genevois souscrit à cette démarche, qui est une opération neutre permettant un investissement plus que nécessaire pour le développement de l'administration. Le Mouvement citoyens genevois soutiendra ces deux propositions.

Un commissaire annonce que le groupe des Vert-e-s tient à saluer les présentations toujours claires de la DSIC malgré la complexité du sujet. Les Vert-e-s saluent également le travail fait pour équiper les collaboratrices et collaborateurs en matériel informatique afin de répondre aux besoins mis en lumière par la pandémie et la réallocation qui se fait en faveur du grand public. À la lumière de ces deux éléments, les Vert-e-s soutiendront ces deux propositions.

Une commissaire annonce que le groupe Ensemble à gauche soutiendra ces deux propositions et salue le travail fourni durant la crise sanitaire.

Une commissaire annonce que l'Union démocratique du centre s'aligne avec les autres partis et acceptera ces deux propositions qui soulignent l'importance d'investir dans le numérique depuis la pandémie.

La commission passe au vote des propositions PR-1462 et PR-1463, qui sont acceptées à l'unanimité.